Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Décembre 2020

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Règlement (UE) 2020/2007
La Commission a modifié les dates d'expiration de l'approbation de plusieurs substances actives. Les dates suivantes ont été retenues :

Au 31/01/2024 pour : *Adoxophyes orana* granulovirus

Au 31/07/2024 pour : quinmérac, phosphure de zinc, huile essentielle d'orange, tembotrione, spirotetramat, thiosulfate de sodium et d'argent, prosulfuron

Au 31/08/2024 pour : 6-Benzyladénine, dodine, tau-fluvalinate, bupirimate, 1-Décanol, isoxabène, fluométuron, sintofen, azadirachtine, polysulfure de calcium, sulfate d'aluminium, tebufenozide, dithianon, hexythiazox, flutriafol

Au 30/09/2024 pour : amisulbrom, acide S-abscissique, acide L-ascorbique, spinetoram, valifenalate, thiencarbazone

Au 30/11/2024 pour : emamectine, acéquinocyl, ipconazole, flubendiamide, pendiméthaline

Au 31/12/2024 pour : *Candida oleophila* souche O et P, *Paecilomyces fumosoroseus* souche FE 9901, chlorantraniliprole

Au 31/01/2025 pour : *Pseudomonas sp*. souche DSMZ 13134, *Aureobasidium pullulans* souches DSM 14940 et DSM 14941, pyriofenone, imazamox

Au 30/04/2025 pour : bénalaxyl-M, pyroxsulam

Au 31 mai 2025 pour : fluxapyroxad, bixafen, sedaxane, penflufène, penthiopyrade

Au 30/06/2025 pour : pyridalyl, 1,4-Diméthylnaphtalène

Au 31/08/2025 pour : *Bacillus pumilus* QST 2808

Au 31/12/2025 pour : *Streptomyces lydicus* souche WYEC 108

Au 31/01/2026 pour : phosphonate de disodium, phosphonates de potassium

>> Lien

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

***Bacillus thuringiensis ssp. israelensis* (serotype H-14) strain AM65-52**
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active *Bacillus thuringiensis ssp. israelensis* (serotype H-14) strain AM65-52.
>> Lien

Evaluations de risque des substances de base

Huile de tournesol
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance de base huile de tournesol pour des utilisations fongicides sur légumes (haricots, concombre), Rosacées (*Prunus*, *Fragaria*, *Rosa*, *Rubus*...), Pomme, Poire, vigne, blé, orge, pomme de terre et carotte.
>> Lien

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

flutriafol (CAS 76674-21-0) - suite article 12
L'EFSA a évalué les données confirmatoires fournie sur la substance active flutriafol à la suite de l'article 12.
Une demande de fixation de LMR (tolérance à l'import) a également été portée pour la substance active flutriafol.
>> Lien

methoxyfenozide (CAS 161050-58-4) - Article 43
La commission européenne a demandé à l'EFSA un avis scientifique sur quelques LMR de la substance active methoxyfenozide, sur la base de nouvelles valeurs toxicologiques de référence. Il s'agit des LMR sur les oranges, les pamplemousses, les mandarines, les poires, les pêches, les pommes, les tomates et les brocolis.
>> Lien

quinoxifen (CAS 124495-18-7) - Article 12
Les LMR existantes sur la substance active quinoxifen ont été évaluées par l'EFSA.
>> Lien

Substances actives ne nécessitant pas d'évaluation pour les LMR existantes - Article 12

Aluminium sulphate, Aluminium ammonium sulphate, Diflubenzuron, Fat distillation residues, Flufenoxuron, Imazaquin, Oxadiazon, Acetic acid, *Gliocladium catenulatum* strain J1446, Lime sulphur, Maltodextrin, Orange oil
>> Lien

Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Propositions de modifications des LMR

sodium 5-nitroguaiacolate, sodium o-nitrophenolate and sodium p-nitrophenolate (sodium nitrocompounds) (CAS 67233-85-6, 824-39-5 et 824-78-2) - Article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée pour les substances actives sodium 5-nitroguaiacolate, sodium o-nitrophenolate et sodium p-nitrophenolate (sodium nitrocompounds) sur olives.
>> Lien

Retourner au sommaire

Règlementations diverses

♦ RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/1740 DE LA COMMISSION
établissant les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de renouvellement pour les substances actives, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) no 844/2012 de la Commission
>> Lien

Retourner au sommaire

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Divers

♦ Arrêté du 27 novembre 2020 portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées d'économie de produits phytopharmaceutiques
>> Lien

♦ Consultation publique : projet de décret fixant la liste des substances actives de la famille des néonicotinoïdes ou présentant des modes d'action identiques à ceux de ces substances interdites
>> Lien

♦ Nouvelle application mobile Index acta (par abonnement)
>> Lien

Retourner au sommaire

***Veille réglementaire* est une lettre publiée par iteipmai.**

iteipmai
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail